



Réduction fiscale pour services à la personne

Par **jamdary**, le **24/04/2012** à **21:50**

Bonjour,

- Je suis retraité et vais m'installer dans ma maison de campagne du Gers.

J'y faisais jusqu'à présent de nombreux travaux d'entretien et de jardinage que je ne peux plus effectuer car je suis atteint d'une polyarthrite reconnue à 100% et traitée chaque mois par perfusion en hôpital.

- Je me suis mis en relation avec une petite entreprise officiellement agréée pour les services à la personne et qui me propose un contrat annuel d'entretien chaque quinzaine, pour un total de 250 € par mois.

- Je paye environ 3 500 € d'impôt sur le revenu par an.

- Quelle réduction d'impôt puis-je obtenir ?

Avec mes remerciements